

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
de la Cohésion Sociale
du Nord

Le Secrétariat Général

Comité Médical –
Commission de Réforme

**Arrêté portant nomination des médecins agréés pour la fonction publique
Additif N°1**

Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie

Préfet du Nord

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu la circulaire FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00027/C en date du 13 mars 2006 relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu l'instruction N°DGOS/RH3/DGCS/4B/2012/70 du 9 février 2012 relative à la protection sociale des fonctionnaires hospitaliers contre les risques maladie et accident de service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant délégation de signature à Madame Annick PORTES directrice départementale de la cohésion sociale du Nord ;

Vu l'arrêté portant nomination des médecins agréés en date du 12 juillet 2018

Vu l'avis favorable du 22 novembre 2018 du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'Agence Régional de Santé ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du 19 juillet 2018 est modifié comme suit.

A - GENERALISTES :

Arrondissement de Lille

Ajouter

- | | |
|----------------------|---|
| ➤ WACRENIER Gonzague | 49 Boulevard de Strasbourg
59000 LILLE |
| ➤ CHARPENTIER Pascal | 53 Ruie Jean Jaures
59830 BOURGHELLES |
| ➤ LEPETIT Philippe | 166 Rue Pierre Mauroy
59000 LILLE |

Modifications d'adresse :

- | | |
|-----------------|---|
| ➤ BOUNOUA Hervé | 32 Passage des alouettes
59000 LILLE |
| ➤ BURO Robert | 166 Rue Mauroy
59800 LILLE |

Supprimer :

- | | |
|------------------|---------------------------------|
| ➤ Dymny François | 152 rue de Douai
59000 LILLE |
|------------------|---------------------------------|

Arrondissement de Douai

Ajouter

- | | |
|-------------------------|---|
| ➤ PAYEN Bernard Fernand | 97 Rue de laTour Blanche
59500 DOUAI |
|-------------------------|---|

Supprimer :

- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| ➤ LESAGE Jean- Fernand | 70 Quai des Houilleres
59500 DOUAI |
|------------------------|---------------------------------------|

Arrondissement de Dunkerque

Ajouter

- | | |
|--------------------|--|
| ➤ MONTAGNE Patrick | 3 Rue Garibaldi
59240 COUDEKERQUE BRANCHE |
| ➤ BENHENDA Mourad | Polyclinique de Grande Synthe
59229 GRANDE SYNTHE |

Arrondissement de Valenciennes

Supprimer

➤ ROBILLARD Dominique

392 Rue Jean Jaurès
59860 BRUAY SUR ESCAU

➤ VILCOT Jean-Michel

14 Avenue Désandrouin
59300 VALENCIENNES

Modifications d'adresse :

➤ THOMAZEAU Eric

CMP D'Onnaing
272 Rue Jean Jaurès
59264 ONNAING

B - Médecins spécialistes

Psychiatrie

Supprimer

➤ HOLMES Alec

CMP- 13 Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Néphrologie

➤ BOURDON Franck

CH de Seclin Rue d'apolda
59000 LILLE

Rhumatologie

Supprimer

➤ BOURGEOIS Jean

26 Rue de l'Eglise
59190 HAZEBROUCK

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins ci-dessus désignés .

Fait à Lille, le 10 DEC. 2018

Pour le Préfet

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale du Nord

Emmanuel RICHARD